

23  
saison  
24

JE CHOISIS (NOUS CHOISSONS)  
D'ÊTRE MÉCÈNE(S)  
DU THÉÂTRE MONTANSIER

## Coupon réponse

La carte de mécène est nominative,  
merci de renseigner vos coordonnées ci-dessous.

Nom

Prénoms

Adresse

Code postal Ville

Adresse email

Téléphone Portable

- 1000 € Carte Célimène
- 210 € Carte Donateur Famille  80 € Carte Ami Famille
- 150 € Carte Donateur Individuelle  60 € Carte Ami Individuelle

Don libre Montant ..... €

Je ne souhaite pas que mon nom apparaisse dans le livre d'or des mécènes.

### ▼ Règlement

- Par chèque libellé à l'ordre «Association des amis / Mes Scènes à l'Italienne» et à envoyer à l'adresse suivante : **Service Mécénat - Théâtre Montansier 13, rue des réservoirs 78000 Versailles**
- Sur le site internet [www.theatremontansier.com](http://www.theatremontansier.com) / Onglet mécénat



23  
saison  
24

m

THÉÂTRE MONTANSIER

DEVENEZ AMIS DU MONTANSIER  
ET RÉSERVEZ VOS PLACES EN AVANT-PREMIÈRE  
DÈS LE 7 JUIN 2023

LES AMIS DU MONTANSIER  
MES SCÈNES À L'ITALIENNE

## Les mécènes ont de tous temps été précieux pour le Théâtre.

Amis des arts, ils contribuent hautement à leur financement. Dans les temps troublés que nous connaissons, avec le retour de l'inflation et l'explosion des coûts du gaz et de l'électricité, leur contribution devient vitale et permet à un théâtre comme le nôtre de poursuivre son activité avec une exigence éditoriale inchangée. À mi-chemin entre le spectateur amoureux et le coproducteur engagé, le mécène est un maillon majeur dans la chaîne de création. Le Théâtre Montansier a ses fidèles mécènes ; ils participent à fixer l'identité du lieu par leur soutien et les échanges artistiques que nous avons la chance de pouvoir entretenir ensemble. Sans eux, le Montansier ne serait pas tout à fait le Montansier...

Nous savons pouvoir compter sur nos mécènes. Et ils savent que notre souhait premier est de leur offrir la part de rêve et d'émotions à laquelle ils aspirent. Ne pas les décevoir est pour nous un souci constant. Avec nos remerciements à chacun.

**Geneviève Dichamp  
et Frédéric Franck**

L'Association des Amis du Montansier soutient la politique de création et la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Elle contribue financièrement à son activité dynamique et qualitative, à l'entretien et à la restauration des lieux.

Depuis plusieurs années, il est proposé aux spectateurs d'être acteurs de ces activités grâce au mécénat.

### L'ASSOCIATION DES AMIS SE DONNE COMME OBJECTIFS

Le soutien à la création de spectacles au Montansier qui participent à son rayonnement

• La création d'une collection d'œuvres attachées au Théâtre Montansier

### EN 2022/2023 L'ASSOCIATION A CONTRIBUÉ À

La coproduction **Les Enfants du Soleil**  
Maxime Gorki / Aksel Carrez

• La coproduction de **L'Avare**  
Molière / Jérôme Deschamps




### POUR LA SAISON 2023/2024 LES PROJETS SOUTENUS SONT

La coproduction de **Marie Stuart**  
Friedrich Schiller / Maryse Estier

• La coproduction de **Sang et Roses**  
Tom Lanoye / Zéline Fert

• La coproduction de **La Cerisaie**  
Tchekhov / Thomas Bellorini

## Cartes

		Prix	Montant de la déduction fiscale	Coût réel de votre carte	
	<b>Carte Célimène</b>	<b>1000 €</b>	660 €	340 €	
	<b>Carte Donateur</b>	Individuelle	150 €	99 €	51 €
	Famille	210 €	138,60 €	71,40 €	
	<b>Carte Ami</b>	Individuelle	60 €	39,60 €	20,40 €
	Famille	80 €	52,80 €	27,20 €	

## Contreparties

	Célimène	Donateurs	Amis
Réservation des spectacles en avant-première dès le 7 juin	●	●	●
Tarif adhérent sur tous les spectacles *	●	●	●
Reçu fiscal	●	●	●
Mention dans le tableau des mécènes	●	●	●
Parfum d'intérieur du Montansier	●	●	●
Visite-événement dans les décors des <b>Précieuses Ridicules</b>	●	●	
Parcours « Dans les coulisses d'une création » avec <b>Marie Stuart</b> et <b>La Cerisaie</b>	●	●	
Invitation au verre des mécènes le lundi 15 janvier 2024	●	●	
4 places choisies parmi les créations de la saison	●		
Dîner avec les directeurs et metteurs en scène en résidence	●		
Le pot de miel du Montansier	●		

\* Pour la carte Célimène et les cartes « famille », les réservations de spectacles et aux divers événements sont valables pour deux personnes et leurs jeunes accompagnateurs.

**Le mécénat en quelques mots** – Le mécénat se définit comme : « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière). Acte philanthropique, le mécénat est un don (non assujéti à la TVA) qui donne droit à une réduction d'impôts à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable (au-delà, le solde est reportable sur les cinq années suivantes). Tout acte de mécénat donne droit à des contreparties. Ces dernières sont un avantage offert aux donateurs en surplus de la réduction d'impôts. La valeur des contreparties doit rester dans une « disproportion marquée » en fonction du don.

**Les dons libres sont également assujettis à la déduction fiscale à hauteur de 66%.  
Les dons des entreprises sont également bienvenus et sont assujettis à la déduction fiscale à hauteur de 60%.**